



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-30

Séance du 2 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 27

Nombre de suffrages : 29

Date de convocation

26/03/2026

Date d'affichage

27/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme ALBA Mireille, Mme ANSEL Nathalie, Mme AUGER Nadia, M. BAJAUD Alexandre, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIÈRE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme CLÉMENT Elisabeth, Mme DELPECH Solange, M. DÉSSERT Thomas, M. DOUAI Gabriel, M. DOUVILLE Bertrand, Mme GABIOU Carole, Mme GROSSE Marie-France, M. GUARDIOLA Damien, Mme LAHITTE Chantal, Mme LAMBRON Sophie, M. LE BIHANIC Gérard, Mme LE MINDU Isabelle, M. PAQUET Frédéric, M. PONT Damien, Mme SABLIER Laurence, Mme SCHOUZ Anne-Laure, M. SPAGNOLO Vincent, Mme THOMAS Micheline, M. VERVIN Gaëtan

Procuration(s) :

M. BONDON Pierre donne pouvoir à M. PONT Damien, M. LE HÉNANFF Jean-Paul donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy

Etaient absents :

Etaient excusés :

M. BONDON Pierre, M. LE HÉNANFF Jean-Paul

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. CHAIGNON Jean-Michel

Objet : Affaires générales – Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S) - Désignation d'un délégué du Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le renouvellement des conseillers municipaux suite au scrutin du 22 mars 2026,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner pour le C.N.A.S. (Centre National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales) deux délégués (1 élu titulaire et 1 agent communal suppléant). La durée de son mandat au sein du Syndicat est égale à celle de Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de désigner :

- Monsieur PONT Damien délégué titulaire
- Madame Elodie CATHUDAL déléguée suppléante

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Perray-en-Yvelines

Le 3 avril 2026

Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING